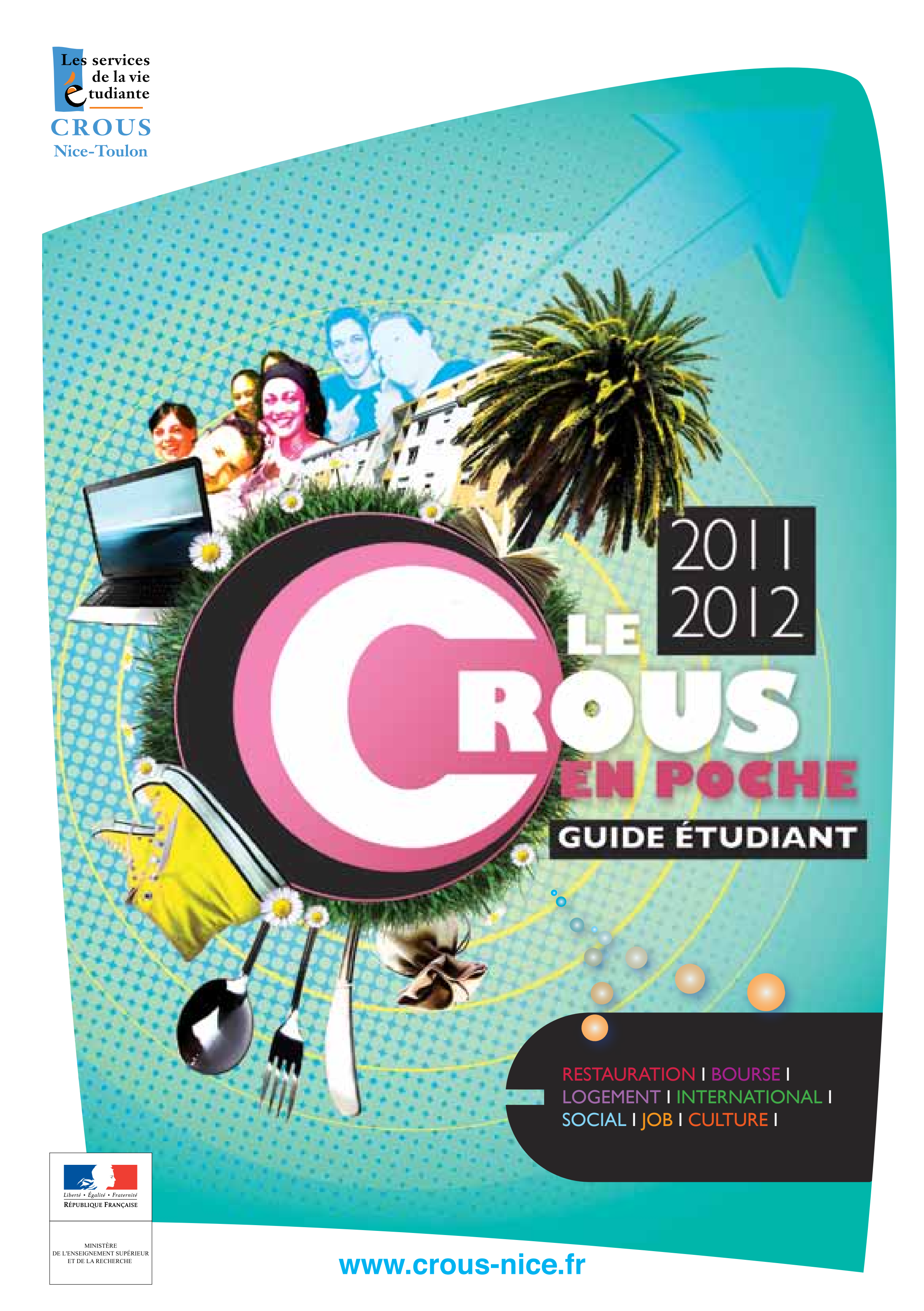
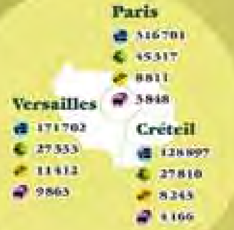

Les services
de la vie
étudiante
CROUS
Nice-Toulon
2011
2012
LE
CROUS
EN POCHE
GUIDE ÉTUDIANT
RESTAURATION | BOURSE |
LOGEMENT | INTERNATIONAL |
SOCIAL | JOB | CULTURE |
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
www.crous-nice.fr



Les Services

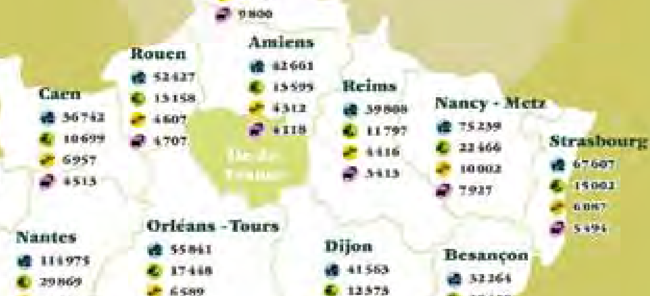
de la vie étudiante PARTOUT EN FRANCE



Paris
316 701
45 317
8811
3848

Versailles
171 702
27 353
11 412
9863

Créteil
128 897
27 810
8 243
4 166



Lille
159 196
48 641
9823
9800

Rouen
52 427
13 158
4607
4 707

Amiens
42 661
13 595
4 312
4 118

Caen
36 742
10 699
6957
4 515

Île-de-France

Reims
39 808
11 797
4416
3413

Nancy - Metz
75 239
22 466
10 002
7 927

Strasbourg
67 607
15 002
6 087
5 494

Rennes
109 802
28 906
15 832
8 509

Nantes
114 975
29 869
11 401
7848

Orléans - Tours
55 861
17 448
6 599
5 923

Dijon
41 563
12 575
3 580
4 159

Besançon
32 264
10 408
3 609
3 907

Poitiers
46 952
14 517
6 322
4 252

Limoges
21 128
5 640
2 860
2 690

Clermont-Ferrant
44 577
12 796
3 735
3 836

Lyon - Saint-Étienne
160 783
32 892
11 042
7 400

Grenoble
84 088
19 798
7 324
7 613

Bordeaux
106 088
27 640
9 647
9 678

Toulouse
113 651
29 879
8 085
8 568

Montpellier
93 065
27 507
6 829
9 905

Aix - Marseille
102 733
26 776
7 613
9 115

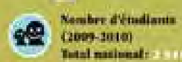
Nice - Toulon
54 639
13 930
1 755
3 882

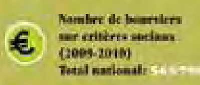
Corse
4 964
1 732
514
852

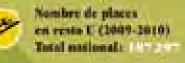
Antilles - Guyane
20 709
9 321
830
1 637

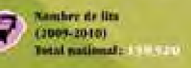
La Réunion
17 321
8 540
1 980
959

légende


Nombre d'étudiants
(2009-2010)
Total national:


Nombre de boursiers
sur critères sociaux
(2009-2010)
Total national:


Nombre de places
en resto U (2009-2010)
Total national:


Nombre de lits
(2009-2010)
Total national:

plus de renseignements sur :
www.cnous.fr



Sommaire



CROUS de Nice-Toulon, 18 avenue des Fleurs 06050 Nice cedex 1
Tél. 04 92 15 50 50 / fax 04 93 86 89 42

Directeur de publication : Jean-Raymond Barbieux, directeur du CROUS.
Conception graphique : Malagä-Création, Mosa-ink Creation (plans) et service communication.
Impression : Nis Photoffset - labellisée IMPRIM'VERT.
Édition gratuite - tirage : 10 000 exemplaires.
Les tarifs et dates indiqués sont suceptibles de modifications.

ZOU !

À partir du 1er septembre, les lycéens, apprentis et étudiants de moins de 26 ans ne paient plus leurs trajets domicile-études. *



regionpaca.fr

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

ter SNCF

Lignes Express Régionales LER Provence-Alpes-Côte d'Azur

Chemins de fer de Provence

* Prise en charge par la Région du coût du trajet domicile-études pour les Trains Express Régionaux, Lignes Express Régionales et Chemins de fer de Provence. Pour 15 € par an, bénéficiez de cet avantage et de 50 % pour tous vos autres déplacements sur les Trains Express Régionaux, Lignes Express Régionales et Chemins de fer de Provence. Offre également valable pour les stagiaires de la formation professionnelle et les collégiens.

Conception-réalisation : direction de l'information de la Région. Conception de la carte ZOU ! : Arc en Ciel. Photo Région / R. Cintas-Flores.

Presentation du CROUS

LE CROUS DE NICE-TOULON,
UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC AUTONOME, AU SERVICE DES 50 000 ÉTUDIANTS DES UNIVERSITÉS DE NICE-SOPHIA ANTIPOLIS ET DU SUD TOULON VAR, DES ÉCOLES ET DES SECTIONS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DES LYCÉES DES ALPES- MARITIMES ET DU VAR !

Le CROUS de l'Académie de Nice, avec le concours de 350 personnels administratifs et ouvriers, se situe au centre même du dispositif de l'aide apportée aux étudiants dans leur vie quotidienne.

Les résidences et les restaurants universitaires, adaptés aux demandes des étudiants, facilitent leur intégration dans l'Enseignement supérieur.

Les services de la vie étudiante

Si les activités les plus connues du CROUS sont le logement en résidence universitaire, la restauration et la gestion des bourses d'enseignement supérieur, les services qu'il propose concernent tous les aspects de la vie quotidienne : aide sociale, emplois, loisirs, activités culturelles, soutien des projets en milieu étudiant...

Le CROUS contribue à la formation citoyenne des jeunes tout en leur assurant les meilleures conditions de vie et d'études possibles, notamment pour les plus défavorisés d'entre eux.

Il accompagne également la politique d'accueil des étudiants étrangers menée par les deux universités.

Vous trouverez à l'intérieur de cette brochure toutes les informations concernant les services de la vie étudiante qui se situent aussi sur le site internet du CROUS de Nice-Toulon : **www.crous-nice.fr**

N'hésitez pas à le consulter !

En espérant que ces informations pratiques faciliteront votre vie d'étudiant, excellente année universitaire à tous.

Jean-Raymond BARBIEUX
Directeur du CROUS

CROUS de Nice-Toulon
18, avenue des Fleurs
06050 Nice cedex 1
Tél. 04 92 15 50 50
Fax 04 93 86 89 42

Antenne locale dans le Var :
CLOUS de Toulon-La Garde
657, avenue du 1er BIMP
BP 60127
83957 La Garde cedex
Tél. 04 94 08 83 00
Fax 04 94 08 83 26

LE CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES (CROUS) EST UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE ADMINISTRATIF, DOTÉ DE LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE ET DE L'AUTONOMIE FINANCIÈRE, PLACÉ SOUS LA TUTELLE DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE.

Le directeur du CROUS gère et met en œuvre la politique définie par le conseil d'administration présidé par le Recteur de l'Académie de Nice, assisté d'un Vice Président étudiant élu.

Il est composé de 26 membres titulaires dont 7 élus étudiants. Le CROUS est constitué de services administratifs centraux à Nice, d'une antenne locale, nommée CLOUS (Centre local des œuvres universitaires et scolaires) à Toulon - La Garde et des différentes unités de restauration et d'hébergement situées à Nice, Cannes, Sophia-Antipolis, La Garde et Toulon.

Une mission de service public à destination des étudiants

L'objectif du CROUS : vous donner, étudiants français et étrangers, les moyens de réussir vos études en vous aidant dans votre quotidien, en améliorant vos conditions de vie et de travail et en vous accompagnant dans vos projets.

Vous DONNER à tous les mêmes chances d'accès et de réussite.

FACILITER ET AMELIORER vos conditions de vie quotidienne.

Vous ASSOCIER à la politique commune au sein du conseil d'administration et des conseils de résidence.

Tout étudiant pouvant attester de son inscription dans une formation d'enseignement supérieur agréée par la sécurité sociale étudiante (université, grandes écoles, IUT, classes préparatoires et sections de techniciens supérieurs intégrées dans les lycées) peut bénéficier des services du CROUS.

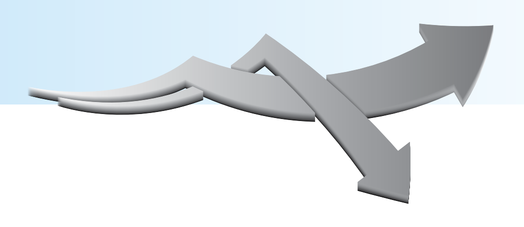
Des prestations variées

Les activités gérées par le CROUS sont :

- les **bourses** : + de 14 000 boursiers sur les 51 000 étudiants que compte l'académie
- le **logement** :
en résidence universitaires, près de 4 000 étudiants logés dans 14 résidences,
chez des particuliers via le logement en ville
- la **restauration** : 7 restaurants et 14 cafétérias soit + de 4 600 places
- l'**accueil** des étudiants étrangers
- l'**action sociale**
- l'**emploi** temporaire
- l'**action culturelle**

Presentation du CROUS





Le conseil d'administration (CA) du CROUS est un lieu d'échanges, où 7 étudiants élus pour 2 ans jouent un rôle important. Le Vice-Président étudiant et les élus étudiants sont membres de droit de plusieurs commissions (vie étudiante, culture-actions, etc.).

La dernière élection date du 23 mars 2010.

Les élus étudiants

// Collège de Nice //

Titulaires Face 06
Rafaël SILVEIRA - UFR Droit Eco,
Florian WROBEL - UFR Sciences,
Cyrielle BIDAUD - Orthophonie,
Vincent LIU - UFR Médecine
Suppléants Face 06
Romain TERRAT - Kinésithérapie,
Manon LELOUP - Sages - Femmes,
Barbara MARTIN LANZA - Orthophonie,
Renaud LE POITTEVIN DACQUAY - Polytech

Titulaire UNEF
Louis-Alexandre ERB - UFR Sciences
Vice-président étudiant
Suppléant UNEF
Davia DOSIAS - UFR LASH

// Collège de Toulon //

Titulaire UNEF
Audrey CADET - UFR LASH
Suppléant UNEF
Thibault RANUCCI – UFR Droit

Titulaire CROUS qui mate
Cleo MEGGIOLARO - UFR Droit
Suppléant CROUS qui mate
Romain MORBIDELLI – ISITV

Contacter vos élus étudiants
Le Vice-président étudiant :
louis.erb-vpe@ac-nice.fr

Les élus étudiants :
crous-elus@ac-nice.fr


Les services
de la vie
étudiante
CROUS
Nice-Toulon
CROUS
de Nice-Toulon
Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux
facebook.com/crous.de.nice.toulon
twitter.com/CROUSNiceToulon
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Dossier social etudiant, mode d'emploi

LE DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT (DSE) PERMET AUX ÉTUDIANTS ET AUX LYCÉENS DE TERMINALE DE SOLLICITER, À PARTIR D'UN DOSSIER UNIQUE, L'ATTRIBUTION D'UNE BOURSE SUR CRITÈRES SOCIAUX POUR FINANCER DES ÉTUDES DANS UNE FORMATION SUPÉRIEURE RELEVANT DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE OU DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, ET/OU D'UN LOGEMENT EN RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE.

Pour qui ?

• avoir moins de 28 ans au 1er octobre de l'année universitaire

• suivre une formation habilitée à recevoir des boursiers

Voir l'intégralité des conditions générales d'attribution d'une bourse sur www.cnous.fr

Les aides sont ensuite attribuées en fonction de **trois critères** : les revenus du foyer fiscal, le nombre d'enfants à charge fiscale de la famille et l'éloignement du lieu d'études.

Quand et comment saisir son DSE ?

Ce dossier doit être impérativement constitué chaque année via Internet en se connectant sur www.crous-nice.fr entre le 15 janvier et le 30 avril précédant la rentrée universitaire.

Afin de vous permettre de constituer votre DSE, plusieurs ordinateurs en libre accès sont mis à votre disposition dans les locaux administratifs du CROUS et du CLOUS.

Attention : vous devez saisir votre demande sur le site Internet du CROUS de l'académie dans laquelle vous étudiez au moment de la demande. Ce CROUS est votre interlocuteur unique, même si vous souhaitez étudier dans une autre académie à la rentrée.

La demande est à faire chaque année. Aucun renouvellement de bourse et/ou de logement n'est automatique !

Ne vous y prenez pas au dernier moment pour faire votre saisie. Les serveurs Internet sont ouverts 7 jours sur 7 et 24h sur 24h mais ils sont susceptibles de surcharge. D'une manière générale, les connexions sont plus difficiles pendant l'après-midi. Evitez en particulier la période du 17 au 30 avril.

Vous pouvez suivre l'état de votre dossier (état de la demande et état de la mise en paiement) sur www.crous-nice.fr dans la rubrique "suivi d'un DSE", mais seulement après avoir retourné votre dossier papier au CROUS.

Bourse : la réponse

Vous recevez soit un avis conditionnel d'attribution de bourse soit un avis de rejet.

On parle d'**avis conditionnel** dans la mesure où celui-ci est définitivement validé par votre

// LES BOURSES RELEVANT DU DSE //

DES AIDES FINANCIÈRES PEUVENT ÊTRE ATTRIBUÉES AUX ÉTUDIANTS AFIN DE PERMETTRE UN BON DÉROULEMENT DE LEURS ÉTUDES. CES BOURSES SONT DESTINÉES À PERMETTRE À LEURS BÉNÉFICIAIRES D'ENTREPRENDRE OU DE POURSUIVRE DES ÉTUDES SUPÉRIEURES (CIRCULAIRE N°2002-042 DU 20 FÉVRIER 2002).

inscription dans un établissement d'enseignement supérieur à la rentrée.

• cas n° 1 : **avis conditionnel d'attribution**

La mise en paiement de la bourse n'est effective que lorsque vous aurez envoyé au CROUS un justificatif prouvant votre inscription dans un établissement habilité à recevoir des boursiers. Si vous étudiez à l'université, il vous suffit de fournir l'avis conditionnel à la scolarité lors de votre inscription.

• cas n° 2 : **avis de rejet**

La décision peut être modifiée à la rentrée en fonction d'éléments qui ne pouvaient être pris en compte au moment du dépôt du dossier, ou à tout autre moment de l'année en cas de changement de situation (sous réserve de l'envoi de justificatifs).

Logement en résidence : la réponse

Vous recevez une réponse fin juin – début juillet lors du tour d'affectation national (consultable sur www.crous-nice.fr dans la rubrique "suivi d'un DSE" et par courrier).

• cas n° 1 : **attribution**

Le logement vous est attribué mais non réservé. Pour cela, vous devez effectuer, dans les jours qui suivent, une réservation en ligne via la **centrale de réservation** avec votre carte bancaire, ou exceptionnellement si vous n'avez pas de carte bancaire envoyer un chèque de réservation à la résidence dans laquelle vous avez été affecté(e). Le montant de la réservation correspond à un mois de loyer, et fait office de dépôt de garantie. La somme vous est restituée à la fin de votre séjour.

• cas n° 2 : **en attente de désistement**

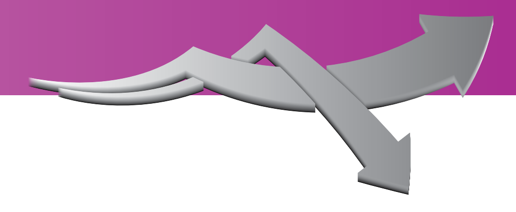
Vous pouvez encore avoir un logement en résidence universitaire. Mais attention, pour cela, vous devez impérativement vous inscrire sur la **liste d'attente** (instructions publiées sur www.crous-nice.fr vers fin juin - début juillet).

• cas n° 3 : **refus**

Pensez au service Logement en ville du CROUS (voir P 21).

Dossier social etudiant, mode d'emploi





Les aides financières n'ont pas pour objet de se substituer à l'obligation alimentaire (art. 203 du code civil) qui impose aux parents d'assurer l'entretien de leurs enfants tant que ceux-ci ne peuvent subvenir à leurs propres besoins. Elles constituent une aide complémentaire à celle de la famille.

Le calcul du droit à bourse

Lors de l'examen de votre dossier, il est tenu compte des ressources et des charges familiales appréciées selon un barème national. Le barème d'attribution des bourses indique, en fonction du nombre de points de charge, le plafond des ressources (revenu brut global) à ne pas dépasser pour prétendre à l'attribution d'une bourse sur critères sociaux à un échelon donné. A cet échelon correspond un montant annuel de bourse.

A titre d'exemple pour l'année universitaire 2011-2012, le droit à bourse sur critères sociaux est ouvert pour l'échelon 0 aux candidats dont le dossier ne comporte aucun point de charge (0 point) et dont le revenu brut global 2009 de la famille est égal ou inférieur à 32 930 €. Le barème est révisable chaque année.

Les aides sont attribuées en fonction de trois critères :

• critère n° 1 : **les revenus de la famille**
Les ressources prises en compte sont celles qui figurent à la ligne "revenu brut global" ou "déficit brut global" de l'avis fiscal détenu par votre famille pour l'année de référence. Pour une demande de bourse et/ou de logement 2012-2013 : vous devez saisir dans votre DSE le montant du revenu brut global qui figure sur l'avis fiscal 2011 se rapportant aux revenus perçus en 2010 par vos parents. Si vous n'êtes pas en mesure de l'indiquer car votre situation est particulière, vous devez joindre à votre dossier un courrier sur papier libre accompagné des justificatifs.

• critère n° 2 : **le nombre d'enfants à charge de la famille**

• critère n° 3 : **l'éloignement du lieu d'études**
La distance prise en compte est celle qui sépare le domicile familial (commune de résidence) de l'établissement d'inscription à la rentrée universitaire.

Les aides sont accordées en fonction de la situation sociale et des formations suivies. Un **simulateur** vous permet de calculer votre droit à bourse sur www.cnous.fr

EN BÉNÉFICIANT D'UNE BOURSE SUR CRITÈRES SOCIAUX VOUS AVEZ LE STATUT D'ÉTUDIANT BOURSIER.
A CE TITRE, VOUS AVEZ DES DROITS ET DES OBLIGATIONS, CONCERNANT NOTAMMENT L'ASSIDUITÉ AUX COURS ET LA PRÉSENCE AUX EXAMENS. TOUT MANQUEMENT À CES OBLIGATIONS ENTRAÎNERA SYSTÉMATIQUEMENT LA SUSPENSION DU VERSEMENT DE VOTRE BOURSE AINSI QUE LE REMBOURSEMENT DES SOMMES DÉJÀ VERSÉES.

La bourse sur critères sociaux

Destinées aux étudiants en formation initiale, les bourses sur critères sociaux de l'Enseignement supérieur sont versées sur 10 mois et leur montant varie en fonction de l'échelon (0 à 6) auquel elles sont attribuées. Les bourses sur critères sociaux de la Culture et de la Communication sont généralement versées par trimestre.

En bénéficiant d'un échelon 0, vous ne percevez pas de bourse mais vous êtes exonéré du paiement des droits universitaires dans les établissements publics et du paiement de la cotisation à la sécurité sociale étudiante.

Pour l'année universitaire 2010-2011, le montant annuel des bourses sur critères, établi en fonction des échelons 1 à 6, allait de

- échelon 1 = 1 525 euros
- échelon 2 = 2 298 euros
- échelon 3 = 2 945 euros
- échelon 4 = 3 590 euros
- échelon 5 = 4 122 euros
- échelon 6 = 4 370 euros

Quel que soit votre échelon de bourse, n'oubliez pas de faire parvenir au CROUS le justificatif de votre inscription en établissement supérieur ou de signaler à la scolarité de votre université votre statut de boursier (avis conditionnel d'attribution de bourse), indispensable pour la mise en paiement de la bourse.

L'aide au mérite

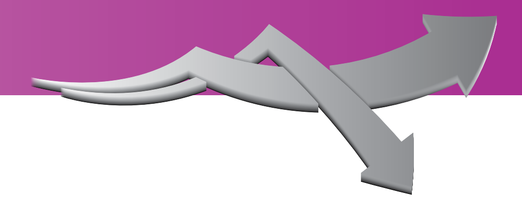
Cette aide s'ajoute à la bourse sur critères sociaux.

Pour les formations relevant du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, elle est accordée :
- aux élèves de terminale futurs boursiers ayant obtenu le baccalauréat avec mention Très bien, quelle que soit la formation supérieure envisagée.
- aux étudiants boursiers, inscrits en master, figurant sur la liste des meilleurs diplômés de licence de l'année précédente.

Montant pour 2010-2011 : 1 800 euros / an

Pour les formations relevant du Ministère de la Culture et de la Communication, elle est accordée aux élèves de terminale futurs boursiers sur critères sociaux ayant obtenu le baccalauréat avec mention Très bien, quelle que soit la formation supérieure envisagée. Après les résultats du baccalauréat, le rectorat transmet au





CROUS la liste des étudiants concernés. Vous n'avez aucune démarche à faire pour obtenir l'aide au mérite. L'aide est versée sur 9 mois pendant la durée de la formation, sous réserve de progression dans les études. Montant pour 2010-2011 : 1 800 euros / an

L'aide à la mobilité internationale

Si pendant l'année vous devez poursuivre une partie de vos études à l'étranger, vous pouvez demander une aide supplémentaire pour faire face aux frais de voyage et de séjour.

Pour les formations relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, elle est accordée aux étudiants boursiers effectuant entre 2 et 9 mois d'études à l'étranger dans le cadre de leur cursus universitaire. Montant 2010-2011 : 400 euros / mois (9 mois max). Dossier à retirer au service des relations internationales de votre université.

Pour les formations du ministère de la Culture et de la Communication des aides financières à la mobilité nationale et internationale peuvent être attribuées à des étudiants inscrits, au titre de la formation initiale, dans les 18 écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) et 2 écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage (ENSAP) relevant du ministère chargé de la culture, dont les formations et diplômes sont les suivants :

- le diplôme d'études en architecture ;
- le diplôme d'Etat d'architecte ;
- le diplôme de paysagiste DPLG.

Les aides financières à la mobilité internationale permettent de contribuer aux frais de déplacement et de séjour des étudiants, occasionnés lors de périodes d'études, en Europe ou à l'international, intégrées au cursus. La durée du séjour aidé de l'étudiant à l'étranger ne peut être inférieure à deux mois ni supérieure à 9 mois consécutifs.

Maintien de la bourse pendant les vacances d'été

Les étudiants boursiers n'ayant pas achevé leurs études au 1er juillet de l'année universitaire au titre de laquelle ils ont obtenu une bourse peuvent continuer à recevoir leur bourse pendant les grandes vacances (voir les situations concernées sur www.cnous.fr).

DIFFÉRENTES AIDES SONT PROPOSÉES AUX ÉTUDIANTS POUR LES AIDER PENDANT LEURS ÉTUDES. CERTAINES SONT GÉRÉES PAR LES CROUS. POUR LES AUTRES, IL FAUT S'ADRESSER DIRECTEMENT AUX ORGANISMES QUI LES PROPOSENT.

// Les aides gérées par le CROUS //

Pour ces aides, contactez le service social.

Fonds national d'aide d'urgence

Il comporte deux types d'aides permettant de répondre aux situations particulières.

- une **aide ponctuelle** (destinée aux étudiants inscrits dans un établissement ouvrant droit à la sécurité sociale étudiante) qui permet de répondre à une situation de détresse financière passagère.
- une **aide annuelle** (réservée aux étudiants de l'Enseignement supérieur) qui peut être attribuée, sous certaines conditions, dans les cas d'indépendance financière avérée de l'étudiant vis-à-vis de la famille, de rupture familiale ou en cas de reprise d'études.

Au vu de votre dossier, une commission d'attribution décide du montant de l'aide.

Aides pour les étudiants se destinant au métier d'enseignant

Les étudiants inscrits en 2ème année de master 2 et suivant une formation permettant de se préparer aux concours de l'éducation nationale (professeur des écoles, professeurs de collège ou de lycée, conseiller principal d'éducation ou documentaliste) peuvent bénéficier d'aides financières spécifiques. Ces aides s'ajoutent à la bourse sur critères sociaux et à l'aide au mérite du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fondations et legs

Bourses de la Fondation Giveka : pour les étudiants de nationalité française ou suisse qui, en raison d'un accident subi ou d'une maladie contractée après avoir obtenu leur baccalauréat, ont des difficultés financières à entamer ou poursuivre des études supérieures, que celles-ci soient accomplies en France ou à l'étranger.

Legs Lassence : pour les étudiants de nationalité française qui, titulaires d'un DEA, préparent une thèse de doctorat en lettres ou sciences humaines.

Legs Dobry-Baratz : pour les étudiants logés en résidence universitaire, désireux d'effectuer un stage d'animation culturelle ou les étudiants étrangers en instance de naturalisation française n'ayant pas, du seul fait de leur nationalité étrangère, vocation à une bourse d'Enseignement supérieur.

Aides financieres hors Dossier social etudiant



// Les aides hors DSE non gérées par le CROUS //

Le passeport mobilité

Le passeport mobilité permet la prise en charge d'un voyage aller-retour par année universitaire pour les étudiants originaires d'outre-mer, qui suivent des études en métropole, outre-mer ou Union européenne, dans une filière inexistante ou saturée localement. Sa gestion a été transférée à LADOM (l'agence de l'outre-mer pour la mobilité). Constituez ou renouvelez votre dossier sur www.ladom.fr/espace-candidat/trouver-une-agence

Les aides des collectivités territoriales

Votre région, département ou ville peuvent vous apporter des aides financières. Les formes des aides et les modalités d'attribution sont très variables. Renseignez vous directement auprès de votre collectivité.

Social et paramédical

Les conseils régionaux sont seuls compétents pour décider de l'attribution des bourses d'études aux élèves et étudiants inscrits dans les établissements de formation sociale initiale, agréés et financés par les régions. Renseignez auprès de votre établissement de formation.

Agriculture

Le ministère de l'Agriculture accorde des bourses nationales d'études sur critères sociaux. Le dossier de demande de bourse doit être demandé auprès du service scolarité de votre établissement d'accueil. Il est également disponible sur www.agriculture.gouv.fr

Étudier à l'étranger

Le ministère des Affaires étrangères recense les bourses et aides à la mobilité internationale sur www.diplomatie.gouv.fr

Les allocations Erasmus

La bourse communautaire Erasmus peut vous êtes attribuée si vous effectuez une partie de vos études dans un autre établissement européen dans le cadre d'un échange. Chaque établissement définit ses procédures et son calendrier. Renseignez vous auprès du service des relations internationales de votre établissement entre 1 an et 6 mois avant votre date escomptée de mobilité.

Logement

LE CROUS DE NICE-TOULON GÈRE 14 RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES : 8 RÉSIDENCES À NICE, 2 À SOPHIA ANTIPOLIS, 1 À CANNES (OUVERTE DEPUIS LA RENTRÉE 2010) ET 3 SUR LE CAMPUS DE LA GARDE.

CELA REPRÉSENTE UNE OFFRE DE PRÈS DE 4 000 PLACES.

Pour solliciter un logement en résidence universitaire, vous devez constituer chaque année du 15 janvier au 30 avril sur le site Internet de votre CROUS une demande de Dossier social étudiant (DSE), si vous êtes un étudiant français, ou de dossier Logement Etudiant International (LEI), si vous êtes un étudiant étranger.

La demande doit être formulée avant même d'avoir passé le baccalauréat ou les examens de fin d'année ou encore choisi une future orientation. La demande de logement en résidence universitaire est le 2ème volet du DSE commun à une demande de bourse. Vous ne pouvez présenter qu'un seul dossier même si vous êtes candidat à l'entrée dans plusieurs établissements ou si vous sollicitez plusieurs aides, quelle que soit l'académie.

La saisie du DSE permet d'exprimer plusieurs vœux de logement dans une même académie. Ces vœux sont respectés dans l'ordre où ils ont été saisis et dans la mesure des disponibilités des logements.

Dans la limite des places disponibles, tout au long de l'année et sans constitution de DSE, les résidences universitaires peuvent vous héberger en tant que "passagers" (de 20,80 euros à 40 euros la nuit – tarif 2010/2011) ou pour une durée plus longue (un stage par exemple).

Les types de logements

Vous trouvez au CROUS deux catégories de logements en résidences universitaires.

Les résidences traditionnelles : chambres individuelles meublées de 9 m² ou +.
• soit en structure collective : douches et sanitaires collectifs (Saint Antoine, Les Fleurs)
• soit réhabilitées : douches et sanitaires individuels (Baie des Anges, Collinettes, Coudon, Jean Médecin, Montebello).
Les résidences sont équipées de cuisinettes, de salles de travail, de salles de sport ou d'informatique, de foyers...

Ces chambres ouvrent droit au bénéfice de l'allocation de logement social (Als).

Les résidences conventionnées : studios meublés de 16 à 31m² et appartements T1 et T2 avec cuisinette et sanitaires individuels.

Ces logements ouvrent droit au bénéfice de l'Aide personnalisée au logement (Apl).

VOUS ÊTES NOMBREUX À DEMANDER UN LOGEMENT EN RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE ET VOUS NE POURREZ PAS TOUS OBTENIR SATISFACTION. PRIORITÉ EST DONNÉE AUX ÉTUDIANTS DONT LA SITUATION SOCIALE EST LA PLUS MODESTE, SUR LA BASE DES ÉLÉMENTS DE LEUR DSE.
LA DEMANDE DOIT OBLIGATOIREMENT ÊTRE RENOUVELÉE CHAQUE ANNÉE.

L'attribution d'un logement

Vous avez saisi votre DSE dans les délais (avant le 30 avril) et avez envoyé rapidement au CROUS ce même dossier en version papier avec les pièces justificatives. Dans ce cas, vous reçevrez la notification de décision (admission, en attente de désistement ou rejet) dans la 2ème quinzaine du mois de juin (information disponible également sur le site du CROUS dans la rubrique “suivi d'un DSE”).

• cas n° 1 : **attribution**

Vous avez obtenu une décision positive. Vous devez, sans perdre de temps, réserver votre logement en effectuant un paiement (dépôt de garantie) par une centrale de réservation en ligne et consituer un dossier de location (contrat, caution, assurance…). Sans réservation du logement au début juillet, le bénéfice de l'affectation est perdu. Le remboursement de la provision peut être demandé jusqu'à fin août, par exemple en cas de poursuite d'étude dans une autre région.

• cas n° 2 : **en attente de désistement**

Les logements dans la résidence souhaitée ont tous été proposés et vous n'avez pas obtenu de place. Dans ce cas, début juillet, vous pouvez vous inscrire sur liste d'attente (formulaire en ligne) pour pouvoir bénéficier, en fonction des places disponibles, des logements qui pourraient se libérer. Priorité est donnée aux boursiers aux échelons les plus élevés (pour un même échelon, les étudiants sont départagés en fonction de leur âge et de la date de réception de leur demande). En liste d'attente, il est vivement conseillé d'élargir vos vœux initialement portés sur votre DSE (exemple vous demandiez la résidence Montebello à Nice, sur la liste d'attente demandez « toutes les résidences à Nice »).

À l'entrée en résidence, il est demandé :
• le paiement du 1er loyer avant le 3 septembre, quelle que soit la date d'entrée,
• la présentation de l'attestation d'assurance contre les risques locatifs (incendie, dégât des eaux, responsabilité civile) avec prise d'effet au 1er septembre,
• la présentation de la carte d'étudiant ou un certificat d'inscription 2011-2012,
• si nécessaire : un chèque de 20 euros pour la délivrance d'un badge d'accès à la résidence.
En cas de non règlement du loyer au 3 septembre 2011 le logement sera automatiquement attribué à un autre étudiant !



• cas n° 3 : **rejet**

Cela signifie que vous vous trouvez dans une situation qui ne vous permet pas d'être logé dans une résidence universitaire (dépassement de l'âge limite en particulier). Il vous est cependant possible de bénéficier du service Logement en ville (petites annonces de particuliers proposées en exclusivité, sans frais d'agence, consultable directement en ligne ou au service logement du CROUS).

La vie en résidence universitaire

En résidence traditionnelle : les chambres sont attribuées pour une période de dix mois, du 1er septembre au 30 juin, durée de l'année universitaire. Un préavis d'un mois civil est exigé pour tout départ anticipé.

En résidence conventionnée : l'admission est prononcée pour 12 mois. Pour les résidences La Madeleine, Isaac Newton, Les Dolines, Le Faron et Le Fenouillet, le bail est conclu du 5 septembre au 26 août. Pour la résidence Les Clémentines la durée de bail va du 1er septembre au 31 août. Un contrat de location engage l'étudiant pour toute la durée de cette période. Le paiement du loyer doit être effectué mensuellement avant le 10 de chaque mois. Le montant total du loyer est exigé jusqu'au versement de l'Aide au logement au CROUS, suivant le type de résidence.

Vous vous engagez à **respecter les règles de la vie collective** inscrites dans le règlement intérieur des résidences. Le non respect de ce règlement et tout acte contraire à la vie en société peuvent entraîner des sanctions allant jusqu'à l'exclusion de la résidence et la non réadmission dans n'importe quelle autre résidence.

Vous êtes libre de vos entrées et sorties. Vous pouvez recevoir des visites mais le **droit d'occupation est strictement personnel et incessible**.

Dans chaque établissement se tient un **conseil de résidence** composé d'étudiants élus tous les ans dans le courant du mois d'octobre et de représentants de l'administration. Cette instance vous représente auprès du directeur, donne son avis, fait des propositions d'amélioration de la vie des résidences (activités culturelles, vie collective).

L'hébergement en logement universitaire vous **exonère de la taxe d'habitation**.

VOUS EMMÉNAGEZ DANS UNE RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE OU UN APPARTEMENT ? VOUS POUVEZ PEUT-ÊTRE BÉNÉFICIER D'UNE AIDE AU LOGEMENT VERSÉE PAR LA CAISSE DES ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) SUR DES CRITÈRES SOCIAUX (RESSOURCES, SITUATION FAMILIALE, NATURE DU LOGEMENT, ETC.)





Aide au logement - Caf

Vous devez saisir un dossier de demande d'aide au logement sur le site web de la Caf de votre département de résidence. Après avoir rempli votre demande en ligne, imprimez- la, signez-la et adressez-la à votre Caf avec les pièces justificatives indiquées.

• Caf des Alpes-Maritimes
06175 Nice cedex 2
www.nice.caf.fr

• Caf du Var :
Rue Emile Ollivier - La Rode
83083 Toulon cedex
www.var.caf.fr

Des aides spécifiques peuvent être proposées par la Caf de votre département de résidence. Renseignez-vous directement auprès de celle-ci.

Internet dans les résidences

Depuis la rentrée 2008, toutes les résidences du CROUS de Nice-Toulon sont équipées d'un réseau d'accès à Internet. Cette opération, menée en étroit partenariat avec la Région Provence- Alpes-Côte d'Azur, permet de profiter d'un service de base (gratuit) : accès à l'ENT, à une liste de sites web à vocation pédagogique ; et d'un service payant (en option) : offre de téléphonie, internet (offre avec/sans abonnement)... Vous trouverez toutes les informations utiles directement dans votre résidence.

Le service Logement en ville

Ce service vous permet d'accéder gratuitement à des offres de logement proposées par des particuliers (pas de frais d'agence). Pour cela, il vous suffit de créer un compte sur www.crous-nice.fr et de transmettre un justificatif de votre statut d'étudiant dans l'académie de Nice (carte d'étudiant, convention de stage, pré-inscription sur l'académie, etc.) au CROUS ou au CLOUS. Une fois le compte validé par le personnel du service, vous pouvez consulter les offres de chez vous ou au CROUS grâce aux points Internet mis à votre disposition. Une **campagne de labellisation**, permettant de proposer des offres adaptées et respectueuses des bonnes pratiques en matière de relations bailleur-locataire, est en cours.

Service Logement en ville
18 avenue des Fleurs - Nice
Tél. 04 92 15 50 66
accueil : 13h30 à 16h30 / lundi au vendredi
www.crous-nice.fr (logement en ville)



NICE

Toutes les chambres rénovées (sauf Jean Médecin - WC collectif) comportent un lavabo, une dou

CAMPUS LETTRES

Baie des Anges

«Traditionnelle réhabilitée»
509 places dont 9 PMR*
• 447 chambres rénovées (9m²)
• 62 studettes (13m²)
Tél. 04 92 15 81 01
55, route de St Antoine de Ginestière 06200 Nice
Bus n° 22

Saint Antoine

«Traditionnelle en cours de réhabilitation»
352 places dont :
• 352 chambres (9m²)
Tél. 04 92 15 81 01
69, route de St Antoine de Ginestière 06200 Nice
Bus n° 22

CAMPUS SCIENCES

Montebello

«Traditionnelle réhabilitée»
368 places dont 2 PMR*
• 236 chambres rénovées (9m²)
• 60 studettes (13m²)
• studio seul (18m²)
• studio à partager (20-24m²)
Tél. 04 92 07 77 17
96, avenue Valrose 06106 Nice
Bus n°1, 2, 22, 23, 24 et 37
Tramway : Valrose université



NICE

uche et un WC individuels. PMR = logement adapté pour une personne à mobilité réduite.

CAMPUS DROIT

Les Collinettes

«Traditionnelle réhabilitée»
253 places dont 2 PMR*
- 235 chambres rénovées (9m²)
- 12 studettes (16m²)
- 6 studios (24m²)

Tél. 04 93 97 10 20
3, avenue Robert Schuman
06050 Nice cedex
Bus n° 3, 9, 10, 12, 22, 23, 24 ,71 et 75

La Madeleine

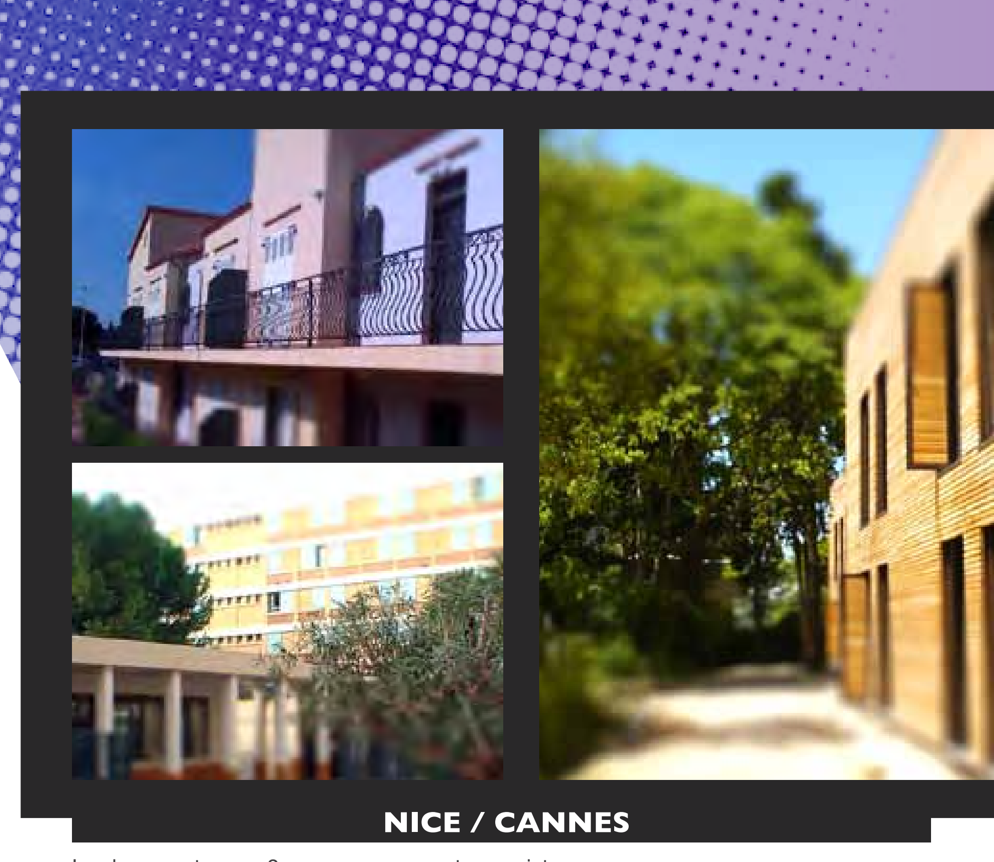
«Conventionnée»
210 places dont :
- 190 T1
- 6 T1 bis
- 4 T2

Tél. 04 93 84 65 79
150, boulevard de la Madeleine
06200 Nice
Bus n° 3

Les Fleurs

«Traditionnelle»
14 places dont :
- 14 chambres (9m²)

Tél. 04 92 15 50 84
18, avenue des Fleurs
06050 Nice cedex 1
Bus n° 38, 7, 12, 23



NICE / CANNES

Les logements pour 2 personnes ne sont pas mixtes.

CAMPUS IUT

Jean Médecin

«Traditionnelle réhabilitée»
900 places dont 2 PMR*
• 900 chambres rénovées (9m²)
Tél. 04 92 29 46 46
rue Robert Latouche
06041 Nice cedex
Bus n° 8, 9, 10, 12, 23

LYCÉE DES EUCALYPTUS

Les Fusains

«Conventionnée»
12 places dont :
• 10 T1
• 1 T2
Tél. 04 92 29 46 46
167, boulevard Napoléon III
06200 Nice
Bus n°12, 73

LYCÉES CARNOT, COTEAUX, BRISTOL

Les Clémentines

«Conventionnées»
84 places dont 6 PMR*
• 84 studios (20m²)
Tél. 04 93 68 57 70
9-23, boulevard d'Oxford
06400 Cannes



SOPHIA ANTIPOLIS

EPU, SKEMA

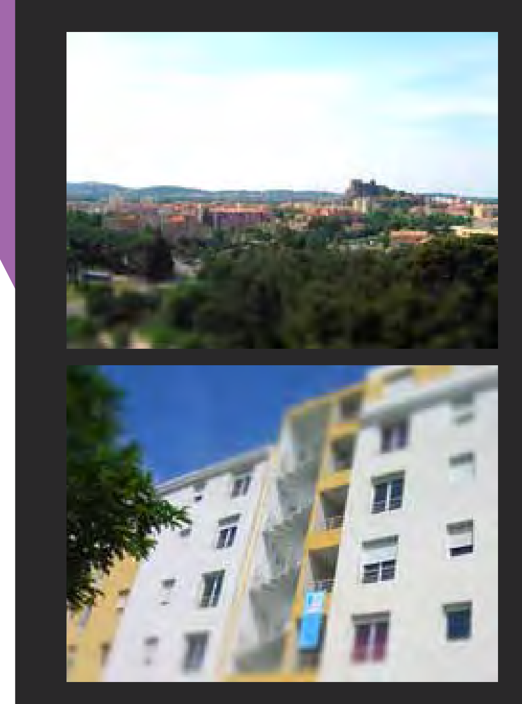
Les Dolines

«Conventionnée»
254 places dont :
• 190 T1
• 64 T1 bis
Tél. 04 92 96 90 37
2255, routes des Dolines
06560 Valbonne

Isaac Newton

«Conventionnée»
224 places dont 16 PMR*
• 22 T1
• 202 T1 bis
Tél. 04 93 34 87 90
2400, route des Dolines
06560 Valbonne

Logement





CAMPUS UNIVERSITAIRE LA GARDE

Le Coudon

«Traditionnelle réhabilitée»
318 places dont 3 PMR*
• 318 chambres rénovées
Tél. 04 94 08 83 00
657, avenue du 1er BIMP
83957 La Garde cedex

Le Faron

«Conventionnée»
315 places dont 2 PMR*
• 285 T1
• 52 T1 bis
• 4 T2
Tél. 04 94 08 83 00
657, avenue du 1er BIMP
83957 La Garde cedex

Le Fenouillet

«Conventionnée»
150 places dont 6 PMR*
• 120 T1
• 60 T1 bis
Tél. 04 94 08 83 00
657, avenue du 1er BIMP
83957 La Garde cedex

International

LE CROUS, EN PARTENARIAT AVEC LES UNIVERSITÉS, LES PRÉFECTURES, L'OFII ET LA RÉGION PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR, MET EN PLACE UN ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE PAR DES ÉTUDIANTS-TUTEURS. UN SERVICE DE "GUICHET UNIQUE" VOUS PERMET À LA RENTRÉE DE CENTRALISER LA PLUPART DE VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES DANS LES LOCAUX DU CROUS.

Où rencontrer les étudiants-tuteurs :

• Services centraux du CROUS
18 avenue des Fleurs - Nice

• CLOUS de Toulon-La Garde
657 avenue du 1er BIMP - La Garde

• UFR Droit
avenue Doyen Louis Trotabas - Nice

• UFR LASH
98 boulevard Edouard Herriot - Nice
(horaires de permanence dans les UFR sur www.crous-nice.fr)

Le service CALIOPPE

L'accueil des étudiants étrangers dans les services centraux du CROUS fait l'objet d'un service dédié : le service CALIOPPE (Centre d'Accueil pour le Logement, l'Information et l'Orientation des Participants aux Programmes d'Echanges).

Le service CALIOPPE a été créé conjointement par l'Université Nice Sophia Antipolis et le CROUS de Nice-Toulon.

Il est chargé d'améliorer les conditions d'accueil de tous les étudiants étrangers inscrits à l'Université de Nice avec une attention particulière portée aux étudiants venant à l'université dans le cadre de conventions (programmes d'échanges : Eramus, Socrates et Leonardo) et aux étudiants étrangers boursiers dont le CROUS a la charge.

Il vous apporte une aide dans les domaines suivants :

• recherche d'un logement,

• orientation vers les divers services administratifs pour régler au plus vite les formalités de séjour (Préfecture, inscription universitaire, transport, etc.),

• intégration sociale et culturelle.

La brochure "Je vais en France" publiée par le CNOUS est consultable dans les services culturels français de chaque pays (éditée en français, anglais, espagnol et arabe).

Cette brochure vous permet de mieux préparer votre venue en France. N'hésitez pas à la consulter avant votre départ.

L'ATTRIBUTION D'UNE CHAMBRE EN RÉSIDENCE EST PRIORITAIREMENT ACCORDÉE AUX ÉTUDIANTS ÉTRANGERS BOURSIERS DONT LA BOURSE EST GÉRÉE PAR LE CROUS (BGF ET BGE) ET AUX ÉTUDIANTS ÉTRANGERS POUR LESQUELS LE CROUS A SIGNÉ UNE CONVENTION D'ACCUEIL AVEC L'UNIVERSITÉ NICE-SOPHIA ANTIPOLIS (UNS) OU L'UNIVERSITÉ DU SUD TOULON VAR (USTV).

Etre en règle

Si vous souhaitez poursuivre vos études en France, vous devez vous renseigner, auprès du Consulat de France le plus proche de votre lieu de résidence, sur les conditions d'entrée en France et d'obtention du visa.

Après l'arrivée en France, les démarches relatives au titre de séjour pourront être effectuées au CROUS, avec l'aide des étudiants-tuteurs.

Préfecture des Alpes-Maritimes
Tél. 04 93 72 20 00 (standard)
www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr
rubrique : étudiants étrangers
Préfecture du Var
Tél. 04 94 18 83 83
www.var.pref.gouv.fr

Financer son séjour

La loi française exige qu'un étudiant étranger, à l'exception des ressortissants de l'Union européenne, justifie qu'il dispose en France de moyens suffisants d'existence pour suivre ses études sans travailler, soit un **minimum mensuel de 450 euros** (6750 euros par an). En fait, on estime entre 650 et 850 euros, en moyenne, l'argent dont vous aurez besoin chaque mois. Les frais d'inscription dans les établissements publics d'Enseignement supérieur sont compris entre 200 € et 600 € par an (montants 2010-2011), en fonction du diplôme préparé. Les frais d'assurance, quant à eux, s'élèvent à 205 euros. Les frais annuels de scolarité dans un établissement privé varient de 3 600 euros à 10 000 euros par an.

Le CROUS gère les bourses des étudiants étrangers Boursiers du Gouvernement Français (BGF) et des Boursiers des Gouvernements étrangers (BGE), qui ont signé une convention avec le CNOUS.

Il existe trois types de bourse :

• les **bourses du gouvernement français** gérées par différents organismes (CNOUS, Egide). Les bénéficiaires sont désignés par les services culturels des ambassades de France. Le choix est fait en fonction de projets précis qui s'intègrent dans des programmes de coopération, établis selon des priorités gouvernementales et sur décision de commissions mixtes. La durée de la bourse dépend du programme de formation études ou stage que vous vous engagez à mener à bien dans les délais impartis. Les



résultats (examens, contrôles, appréciations des enseignants) entraînent le maintien ou la suppression de la bourse.

Quelle que soit votre résidence, vous devez, un an avant votre départ, vous adresser directement à ces services dans votre pays d'origine afin d'obtenir toutes les informations nécessaires concernant l'attribution de ces bourses et les dossiers complémentaires.

• les **bourses allouées par le gouvernement de votre pays d'origine** pour favoriser des études à l'étranger. Renseignez vous auprès du ministère de l'éducation de votre pays d'origine ou auprès de l'organisme en charge des bourses.

• les **bourses accordées par des organisations internationales** et des organisations non gouvernementales (fondations ou associations).

Loger en résidence universitaire

Le CROUS gère les résidences universitaires réservées aux étudiants, situées à proximité des campus et des restaurants universitaires. **L'obtention d'un logement n'est pas automatique et dépend du nombre de places disponibles.**

Si vous êtes dans les cas suivants et seulement dans ces cas, vous pouvez effectuer une demande de logement en résidence universitaire en constituant un **Dossier social étudiant (DSE)** directement sur le site www.crous-nice.fr (la demande doit être faite entre le 15 janvier et le 30 avril pour l'année universitaire suivante) :
• étudiants andorrans, de formation française,
• étudiants réfugiés ou apatrides porteurs de la carte OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides),
• étudiants étrangers possédant la nationalité de l'un des États membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'Espace économique européen à condition d'un emploi en France, à temps plein ou à temps partiel au cours de l'année de référence. L'activité doit être réelle et effective et exercée en qualité de salarié ou de non-salarié ; ou d'attester que le père, la mère ou le tuteur légal ait perçu des revenus en France au cours de l'année de référence.
• étudiants étrangers résidant en France depuis au moins deux ans et dont le foyer fiscal de rattachement (père ou mère ou tuteur légal) est situé en France depuis au moins deux ans.

International

SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES :
TEL. 04 92 15 50 63 (OU 64 OU 65)

SERVICE LOGEMENT EN VILLE
TÉL. 04 92 15 50 66 DE 13H30 À 16H30 DU LUNDI AU VENDREDI
18 AVENUE DES FLEURS - NICE
WWW.CROUS-NICE.FR (RUBRIQUE : LOGEMENT EN VILLE)

Si vous n'êtes pas dans un des cas ci-dessus mais que vous êtes boursier du gouvernement français (BGF) ou de certains états ayant passé des conventions avec la France, le CROUS est en charge de votre dossier et facilite votre installation : logement, inscription à l'université, démarches administratives etc.

Si vous êtes **non boursier et que vous venez à titre individuel**, vous ne pourrez être logés par le CROUS que sous réserve de places disponibles.

Vous devez constituer un **dossier Logement Etudiant International (LEI)**, sur le site www.crous-nice.fr entre le 15 janvier et le 30 avril pour l'année universitaire suivante. Si la demande de logement en résidence universitaire est acceptée à partir de critères universitaires, vous aurez, au même titre que les étudiants français, à faire remplir un "acte de caution solidaire " par une personne solvable résidant dans un pays membre de l'Union européenne et qui accepte de se porter garante du paiement des loyers. **La confirmation de l'admission sera donnée après vérification de l'engagement de caution solidaire et de votre inscription.**

Les chambres en résidence universitaire sont attribuées aux étudiants étrangers non boursiers essentiellement sur des critères d'études :

• en priorité les étudiants en master et en 3ème cycle
• les étudiants de filières de 1er et 2ème cycles n'existant pas dans le pays d'origine
• en fonction des critères d'âge et d'ancienneté de séjour en résidence universitaire.
Les admissions se font par ordre de barème, sous réserve du dépôt d'un dossier complet (caution et justificatifs d'inscription fournis).

Le dépôt d'un dossier de demande de logement au CROUS de Nice-Toulon et/ou l'inscription à l'université ou une école n'entraîne(nt) pas automatiquement l'attribution d'une chambre.

Le logement dans le privé

Il existe, pour ceux qui ne peuvent être logés par le CROUS, des possibilités d'hébergement dans le secteur privé. Le service Logement en ville met à votre disposition des offres de location chez les propriétaires privés sans frais d'agence.

Restauration

LES RESTAURANTS ET LES CAFÉTÉRIAS UNIVERSITAIRES, LE BON PLAN POUR MANGER :

> ÉQUILIBRÉ,
> PAS CHER,
> PRÈS DE SON LIEU D'ÉTUDES.

Pour manger équilibré sans se ruiner, le CROUS vous propose des formules repas très diversifiées au prix de 3,05 euros (tarif 2011-2012). En réalité, le coût d'un repas revient à plus de 6 euros, la différence étant subventionnée par l'État. Le prix du ticket est arrêté par le Ministère du Budget chaque année au mois d'août. Les tarifs pratiqués en cafétéria sont votés par le conseil d'administration du CROUS.

La restauration universitaire vous offre un large choix de formules :

Menu traditionnel : prestation complète composée d'une entrée, d'une viande ou d'un poisson, d'un légume, d'un féculent et d'un fromage ou d'un dessert.

Menu à la carte : dans les restaurants comme les cafétérias avec grillades, pizzas, paninis, sandwiches, salades composées, tartes salées, etc. avec leur accompagnement et un dessert.

Sur le pouce : sandwiches, quiches, pizzas, paninis, boissons chaudes et froides…

Menu « brunch » du dimanche : la cafétéria Saint Jean d'Angely vous accueille le samedi de 7h30 à 14h et le dimanche de 11h à 15h avec une formule spéciale « brunch ».

Les menus, identiques sur l'ensemble des restos u, sont consultables en ligne. Les restos u proposent également des prestations particulières (pause café, traiteur, menu VIP…) et adaptées pour les repas de groupes (renseignement et réservation directement auprès des restaurants).

Réglez vos repas avec votre CARTE MULTISERVICES (carte d'étudiant avec système Monéo) dans tous les resto u et les cafétérias !

Le rechargement de la carte se fait via une borne Moneo avec une carte bleue ou des espèces. Il n' y a pas de montant minimum de rechargement (choisir « autre montant » et saisir la somme demandée). De plus, vous pouvez à tout moment récupérer votre solde sur votre compte en utilisant la fonction de remboursement en libre-service.

La plupart des restos u sont ouverts de 11h30 à 14h en semaine et certains d'entre eux (Carlone et Montebello à Nice) le soir du lundi au jeudi.

Les cafétérias sont ouvertes à des plages horaires plus larges pour un service de restauration rapide et les petits creux à tout moment de la journée.

DES ANIMATIONS (ÉQUILIBRE ALIMENTAIRE, GASTRONOMIE & BIEN ÊTRE...) VOUS SONT PROPOSÉES TOUTE L'ANNÉE DANS LES RESTAURANTS UNIVERSITAIRES !

CROQ' COULEURS,
où comment équilibrer ses repas

Croq' couleurs est une campagne de sensibilisation à l'équilibre alimentaire dont l'objectif est de vous permettre de savoir comment conjuguer plaisir et équilibre dans votre assiette ! Cette campagne se déroule sur toute l'année universitaire, à raison d'une animation par mois (dégustation, information, jeux, etc.). Elle est organisée avec le concours d'une diététicienne et des partenaires du CROUS dans chaque resto u.

Chaque mois est présenté un groupe d'aliments symbolisé par un code couleur :
- féculents
- fruits & légumes
- boissons
- viandes, poissons & œufs
- matières grasses
- produits laitiers
- produits sucrés

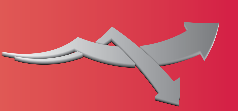
LES TOQUISSIMES,
où comment se régaler d'un menu gastronomique et apprendre à cuisiner

Environ une fois par mois, les chefs de cuisine du CROUS et leurs équipes vous proposent un déjeuner gastronomique au même prix qu'un ticket de resto u. Ces menus sont créés par quelques uns des plus grands chefs de la Côte d'azur associés à la Recette Magique, partenaire du CROUS depuis 2009.

Depuis la rentrée 2010, gagnez un cours de cuisine avec l'un des ces grands chefs en participant au concours A vous la toque ! Comment ? En remplissant une fiche de participation dans les restos u ou les cafétérias du CROUS.

Les restos u concernés :
- Carlone (campus de Lettres - Nice)
- Montebello (campus de sciences - Nice)
- Nice centre (campus de droit - Nice)
- Saint Jean d'Angély (campus - Nice)
- Hélios (campus EPU, IUT - Sophia)
- Coudon (campus universitaire - La Garde)









NICE

CAMPUS LETTRES

Carlone

• Restaurant : 11h30 - 14h et le soir du lundi au jeudi
• Cafétéria : 11h30 - 14h
• Cafétéria CUVE : 7h45 - 18h
Tél. 04 93 86 58 05
80, boulevard Edouard Herriot
Bus n° 22

CAMPUS DROIT

Nice centre

• Restaurant : 11h30 - 13h30
• Cafétéria : 11h30 - 14h
Tél. 04 93 97 10 20
5, avenue Robert Schuman
Bus n° 38

CAMPUS SCIENCES

Montebello

• Restaurant : 11h30 - 13h45 et 19h15 - 20h30 du lundi au jeudi
• Cafétéria : 11h30 - 14h et 18h45 - 20h15 du lundi au jeudi
• Sandwicherie (châlet) : 7h45 - 18h du lundi au jeudi (14h30 le vendredi)
Tél. 04 92 07 77 17
96, avenue Valrose
Bus n°1, 2, 22, 23, 24 et 37
Tramway : Valrose université







NICE

CAMPUS STAPS, IUT

STAPS
• Cafétéria
261, route de Grenoble
Bus n° 59

IUT
• Cafétéria : 11h - 14h
Tél. 04 97 25 82 09
41 boulevard Napoléon III
Bus n°12

CAMPUS MÉDECINE

Pasteur
• Cafétéria : 8h - 18h30 (selon les jours)
Tél. 04 93 37 76 44
Chemin de Valombrose
Bus n° 16, 88 et 89

CAMPUS SAINT JEAN D'ANGÉLY

Saint Jean d'Angély
• Restaurant : 11h15 - 13h45
• Cafétéria : 7h30 - 17h
Tél. 04 93 26 74 69
24, avenue des Diables bleus
• bus n° 20, Tramway : Saint Jean d'Angély université

Restaurants agréés :

Centres hospitaliers
Fréjus St Raphael, Cannes, Nice

Station Marine
Villefranche s/ Mer

Restauration







SOPHIA ANTIPOLIS

Hélios
- Restaurant : 11h30 - 13h30
- Cafétéria : 11h30 - 14h

Tél. 04 93 95 38 60
2240, route des Lucioles
(carrefour du Golf)

Skema
- Restaurant : 11h30 - 13h45
- Cafétéria : 11h30 - 14h

Tél. 04 93 95 32 88
60, rue Dostoïevski

CAMPUS LA GARDE

Le Béal
- Cafétéria : 7h30 - 15h

Tél. 04 94 21 43 84

Le Coudon
- Restaurant : 11h30 - 14h
- salle pour les personnels

Tél. 04 94 08 83 00

ISITV
- Cafétéria : 7h30 - 15h

Tél. 04 94 14 25 74

CAMPUS DROIT – TOULON

L'Escarpe
- Cafétéria : 7h30 - 15h

Tél. 04 94 91 62 74
35, avenue Alphonse Daudet

SOCIETE GENERALE partenaire du CROUS

On est là pour vous aider



+ de 180€ offerts (1)

à l'ouverture d'un compte

(1) 30 € offerts à l'ouverture d'un Livret A + 30€ offerts à l'ouverture d'un Livret Jeune + Jazz à 1€ la 1ère année (44 €) pour les moins de 25 ans, 1/2 tarif pour les +25 ans + Carte So Music à 1€ la 1ère année (12 €) + 1 clé USB offerte (12€) + MRH à 1€ la 1ère année (environ 60€), 60€ de réduction pour les + de 25 ans





Votre Banque gratuite (2)

la 1ère année

(2) Jazz à 1€ la 1ère année (44 €) pour les moins de 25 ans, 1/2 tarif pour les +25 ans + Carte So Music à 1€ la 1ère année (12 €)

VALABLE JUQU'AU 30/06/2012

Société Générale – Agence Nice Grosso
21,bd François Grosso 06000 NICE

Vos conseillers :
Flore PRUVOST - Tel : 33(0)4.93.37.57.08 – Fax : 33(0)4.93.44.12.48
Fabrice VALLE - Tel : 33(0)4.93.37.57.09 – Fax : 33(0)4.93.44.12.48

Ouvert du lundi au vendredi : 8h30 – 12h00 / 13h30 – 17h20

Action sociale

LE SERVICE SOCIAL DU CROUS A POUR VOCATION DE RECEVOIR TOUS LES ÉTUDIANTS DE L'ACADÉMIE.

LES SERVICES SOCIAUX DES UNIVERSITÉS ET DU CROUS FONCTIONNENT DE FAÇON MUTUALISÉE.

À votre écoute, l'assistant social, tenu au secret professionnel :
- vous renseigne et vous conseille
- vous oriente et vous accompagne vers la personne ou le service compétent
- recherche avec vous la solution la plus adaptée à vos difficultés et à vos besoins spécifiques
- travaille en collaboration avec les différents services de la vie universitaire
- instruit et présente les demandes d'aides financières dans le cadre du Fonds national d'aide d'urgence (FNAU).

Les assistant(e)s social(e)s assurent des permanences ou reçoivent sur rendez-vous. Lieux et jours sur www.crous-nice.fr

Service social du CROUS
Tél. 04 92 15 50 80
18 avenue des Fleurs - Nice
accueil : 9h à 12h30, du lundi au vendredi

Permanence à Nice et Sophia Antipolis

CROUS de Nice Toulon
Tél. 04 92 15 50 80
- Rémi Castel
remi.castel@ac-nice.fr
- Sandrine Chaara
sandrine.chaara@ac-nice.fr
- Véronique Platon
veronique.platon@ac-nice.fr

Faculté des Lettres
- Tel : 04 93 37 53 65

Faculté de Droit
- Jaimie Barbier
Tel : 04 92 15 70 80
jaimie.barbier@unice.fr

Faculté des Sciences
- Brigitte Saint-Martin
Tel : 04 92 07 69 42
brigitte.saint-martin@unice.fr

Pôle Saint Jean d'Angely
- Catherine Beau-Doyen
Tel : 04 92 00 12 32
catherine.beau-doyen@unice.fr

IUT
- Rémi Castel
Tel : 04 97 25 83 01
remi.castel@ac-nice.fr

Faculté de Médecine
- Brigitte Saint-Martin
brigitte.saint-martin@unice.fr

Sophia Antipolis
- Sandrine Chaara
Tel : 04 92 96 50 72 (prise de rendez-vous)
04 97 15 52 24 (ligne directe)
sandrine.chaara@ac-nice.fr

Action sociale

VOUS DEVEZ PRIORITAIREMENT VOUS ADRESSER À L'ASSISTANT(E) SOCIAL(E) DE VOTRE SECTEUR D'ÉTUDES.

RENSEIGNEMENTS SUR WWW.CROUS-NICE.FR

Permanence à La Garde, Draguignan et Fréjus

Service social du CROUS
• Nathalie Chaudy, CROUS
Tél. 04 94 14 29 17
nathalie.chaudy@ac-nice.fr

Service social du SUMPPS
• Sylvie Vautier, USTV
Tél. 04 94 14 21 19
sylvie.vautier-yvon@univ-tln.fr

Les deux services sont dans le bâtiment EVE sur le campus de La Garde.

L'assurance maladie

L'assurance maladie est l'organisme qui vous permet d'engager des démarches de santé et d'être remboursé(e) pour tout ou partie de la dépense en fonction des coefficients de remboursement fixés annuellement. Au moment de votre inscription administrative dans un établissement d'Enseignement supérieur, vous devez obligatoirement vous inscrire auprès d'une mutuelle étudiante. Ces organismes gèrent la part complémentaire (comme une mutuelle traditionnelle) mais également la sécurité sociale des étudiants (la part obligatoire). Renseignements : www.ameli.fr

La mutuelle complémentaire

La mutuelle complémentaire n'est pas obligatoire, mais elle permet de compléter les remboursements de la Sécurité sociale, partiellement ou totalement selon la garantie choisie et l'acte médical. Pour la région Provence Alpes Côte d'Azur, vous pouvez choisir entre la LMDE et la MEP.

Le service universitaire de médecine préventive (SUMPPS)

Le service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé – SUMPPS – assure dans ses infirmeries réparties dans les différents sites de l'université, les visites médicales et les rendez vous.

Un bureau d'aide psychologique (BAPU)

Étudiants des Alpes Maritimes, des psychiatres et des psychologues sont à votre disposition pour vous accueillir et aborder vos questions et vos difficultés au BAPU de Nice. La prise en charge est assurée intégralement par la sécurité sociale sans avance de frais.

Consultation sur rendez-vous.
Tél. 04 93 87 72 78
www.bapunice.org

Emploi temporaire

LE SERVICE DES EMPLOIS TEMPORAIRES DU CROUS SERT D' INTERMÉDIAIRE ENTRE EMPLOYEURS ET ÉTUDIANTS.

Des emplois à temps partiel ou occasionnels pendant l'année universitaire généralement rémunérés au SMIC vous y sont proposés.

Il s'agit en majorité de gardes d'enfants et de cours particuliers, mais également d'emplois de caissières, de veilleurs de nuit, de manutentionnaires, d'emplois dans la restauration et la vente.

Comment consulter les offres ?

Il suffit de créer un compte sur le site web du CROUS en allant sur "consulter les offres" et d'apporter un justificatif de son statut d'étudiant dans l'académie de Nice (carte d'étudiant, convention de stage, pré-inscription sur l'académie, etc.) au CROUS ou au CLOUS.

Une fois le compte validé par le personnel du service, les offres peuvent être consultées de chez soi ou au CROUS grâce aux points Internet mis à disposition.

Service Emploi temporaire
Tél. 04 92 15 50 66
accueil : 13h30 à 16h30
du lundi au vendredi
18 avenue des Fleurs - Nice
www.crous-nice.fr (rubrique : jobs)

Autres pistes

- Service commun universitaire d'information et d'orientation :
Nice : bâtiment du Petit Valrose (campus Sciences) avenue Joseph Vallot - 1er étage
Tél. 04 92 07 69 20
La Garde : 1er étage bibliothèque universitaire Jean-Pierre Béguet sur le campus
Tél. 04 94 14 22 14

- www.pole-emploi.fr

- www.crijca.fr

- www.missions-locales-france.org

- www.droitsdesjeunes.gouv.fr

- www.apec.fr

- www.onisep.fr

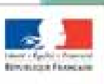


BESOIN D'AIDE POUR RÉALISER ET FINANCER VOS PROJETS ÉTUDIANTS ?

- ACTION CULTURELLE
- ENGAGEMENT ET SOLIDARITÉ
- JEUNE TALENT
- CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

CULTURE ACTIONS





Dispositif de soutien aux projets culturels et initiatives étudiantes par le réseau des CROUS et du CNOUS. Renseignements et dossiers de candidature à retirer auprès du service culturel de votre CROUS ou sur le site du CNOUS : www.cnous.fr ou www.culture.cnous.fr

Action culturelle

LE SERVICE CULTUREL DU CROUS SOUTIENT VOS INITIATIVES CITOYENNES, CULTURELLES ET ARTISTIQUES.

IL VOUS AIDE À EXPRIMER VOS IDÉES ET À RÉVÉLER VOS TALENTS !

Aides aux projets

Un soutien financier

Le CROUS peut soutenir financièrement la réalisation de vos projets par le biais du dispositif Culture ActionS, constitué d'un fonds d'aide aux projets culturels et artistiques et d'un fonds de soutien aux initiatives et actions étudiantes dans les domaines de l'engagement.

Commissions au mois de février, avril et décembre en fonction des crédits disponibles.

Un soutien matériel

Le CROUS dispose d'espaces d'expression artistique dont vous pouvez bénéficier :

• une salle de spectacles (150 places) dans la résidence universitaire Baie des Anges à Nice. Si vous souhaitez monter des pièces de théâtre, des concerts, des conférences, etc. vous pouvez demander à bénéficier de ces locaux.

• des espaces d'exposition au sein des résidences, des restaurants et cafétérias universitaires, que ce soit à Nice, Sophia-Antipolis ou Toulon-La-Garde.

N'hésitez pas à prendre contact avec le délégué culturel du CROUS pour étudier la faisabilité de votre projet !

Service culturel
CROUS de Nice-Toulon
18 avenue des Fleurs
06050 Nice cedex 1
Tél. 04 92 15 50 82
culture.crous@ac-nice.fr



Exemples de projets étudiants soutenus par le CROUS en 2010-2011 (cinéma, théâtre, environnement...).

Les services de la vie étudiante
CNOUS CROUS

CONCOURS ÉTUDIANTS

NOUVELLE
OUVERT AU GRAND PUBLIC

PHOTO

SUR LE THÈME :

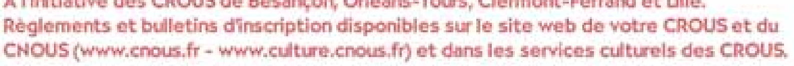
LA VIE ÉTUDIANTE

BD

FILM COURT


DATES DE CLÔTURE :

NOUVELLE : 16 MARS 2012
PHOTO, BD, FILM COURT : 15 MAI 2012


À l'initiative des CROUS de Besançon, Orléans-Tours, Clermont-Ferrand et Lille.
Règlements et bulletins d'inscription disponibles sur le site web de votre CROUS et du CNOUS (www.cnous.fr - www.culture.cnous.fr) et dans les services culturels des CROUS.

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Ce document participe à la protection de l'environnement : il est imprimé par Caractère, site de production 14001 et sur papier 100% PEFC/10-31-945. Visuel : le laboratoire des émotions - juin 2011

CHAQUE ANNÉE, LES SERVICES CULTURELS DES CROUS ET DU CNOUS ORGANISENT DES CONCOURS NATIONAUX. LE THÈME DES CONCOURS EST TOUJOURS IMPOSÉ (SAUF POUR MUSIQUES DE RU ET DANSE AVEC TON CROUS).

POUR 2011-2012, LE THÈME EST : VIE ETUDIANTE.

Concours étudiants

Des commissions régionales, composées de professionnels, se réunissent pour sélectionner les meilleures participations, qui sont ensuite transmises au jury national. Les concours (sauf celui de la nouvelle) sont réservés aux étudiants.

CONCOURS SUR LE THÈME «VIE ÉTUDIANTE»

Concours de la nouvelle, nouveauté : concours ouvert au grand public à partir de septembre 2011

Un récit bref (2 500 mots max), une œuvre originale non publiée. Les nouvelles lauréates seront présentées au public lors du Festival du Livre de Nice en juin 2012.

Concours de la photo

Une à deux photos présentée(s) sous forme de tirage photographique sur papier, noir et blanc ou couleur, argentique ou numérique, format max 21 x 30 cm.

Concours du film court

Une œuvre originale (documentaire, art vidéo, narration, fiction, expérimental et animation), noir et blanc ou couleur, durée max 5 min.

Concours de la BD

Une histoire courte de 1 à 7 planches max sur 2 supports : papier format 21 x 29,7 cm et numérique. Forme et époque du récit libres ainsi que les techniques utilisées.

Dâtes de clôture :
Nouvelle : 16 mars 2012
Photo, film court et BD : 15 mai 2012

CONCOURS SANS THÈME IMPOSÉ

Danse avec ton CROUS

Tremplin ouvert à tout type de danse, en solo ou en groupe. Date de clôture : janvier 2012

Musiques de RU

Tremplin musical ouvert à tous les genres musicaux, visant à sélectionner les meilleures compositions originales. Date de clôture : janvier 2012

Règlements et formulaires d'inscription sur :
www.crous-nice.fr
www.culture.cnous.fr



À L'INITIATIVE DU CROUS DE BORDEAUX-AQUITAINE

LE TREMPLIN MUSICAL ÉTUDIANT

MUSIQUES DE R.U.



CLÔTURE DES INSCRIPTIONS

13 JANVIER 2012

RÈGLEMENTS & INSCRIPTIONS

Sur les sites de vos CROUS & du CNOUS sur www.culture-cnous.fr

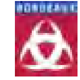
TOUS STYLES MUSICAUX





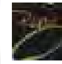




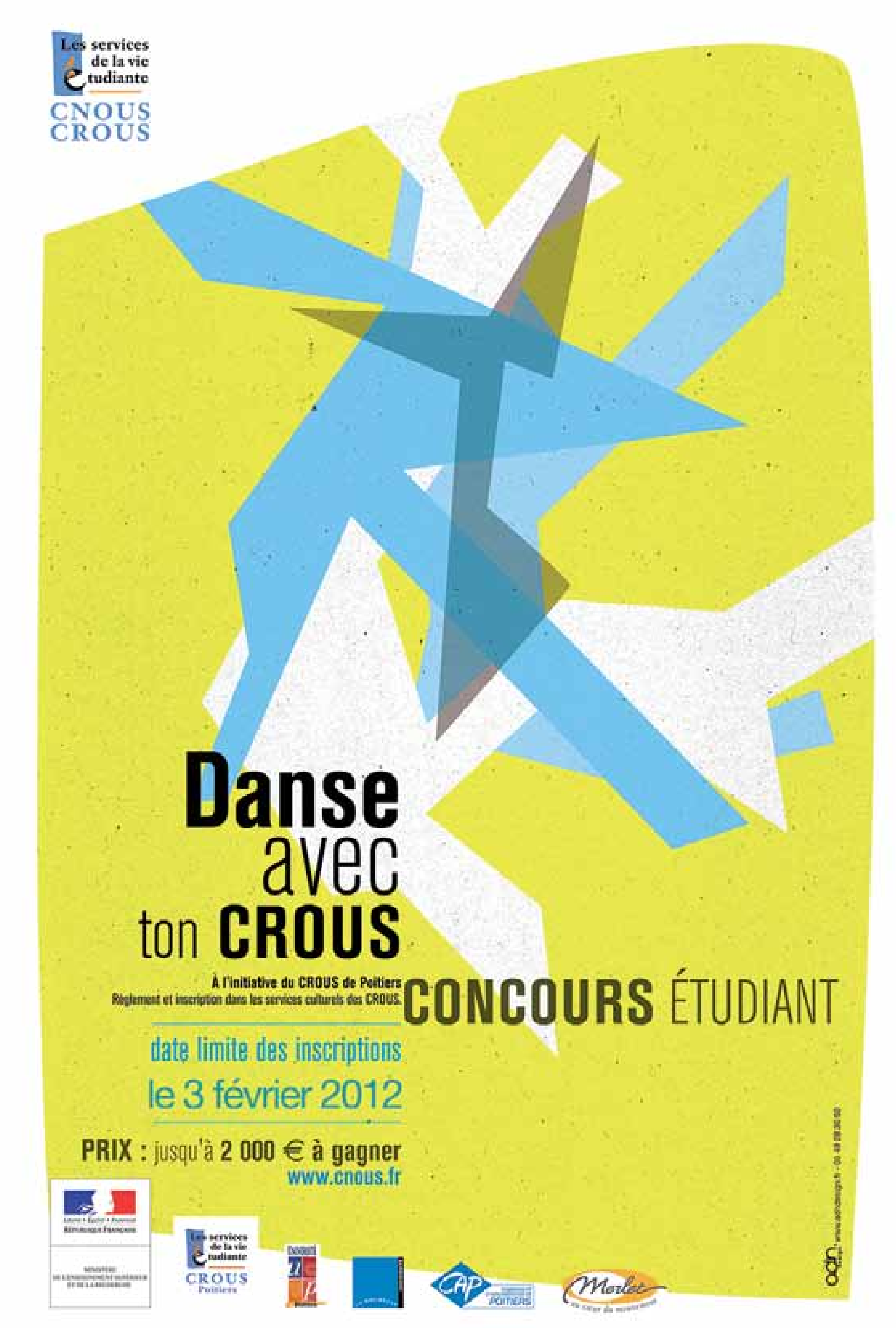











Les services de la vie étudiante
CNOUS
CROUS
Danse
avec
ton CROUS
À l'initiative du CROUS de Poitiers
Règlement et inscription dans les services culturels des CROUS.
CONCOURS ÉTUDIANT
date limite des inscriptions
le 3 février 2012
PRIX : jusqu'à 2 000 € à gagner
www.cnous.fr
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Les services de la vie étudiante
CROUS
Poitiers
CAP
POITIERS
Merlet





Ouvrez un compte et cumulez les avantages :

- > Des gratuités
- > Des réductions
- > Des prêts à taux zen

Renseignez-vous dans l'agence la plus proche de votre Campus :

http://www.ca-pca.fr/agence.html

Images: © Thinstock





Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social situé Avenue Paul Arène - Les Négadis- 83300 DRAGUIGNAN. RCS DRAGUIGNAN 415 176 072. Assurance de responsabilité civile professionnelle conforme à l'article L530-2 du code des assurances. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 005 753 et consultable sur www.orias.fr. - COM6 / 0311 -

DATES CLÉS D'UNE ANNÉE UNIVERSITAIRE AVEC LE CROUS DE NICE-TOULON

Septembre 2011	**3** : date limite pour le paiement de la redevance du mois de septembre en résidence universitaire Lancement des concours culturels 2012, thème «vie étudiante» Envoi au CROUS d'un justificatif de scolarité pour la mise en paiement de la bourse sur critères sociaux (étudiants hors universités)
Octobre 2011	Élection des conseils de résidence
Novembre 2011	**10** : journée d'accueil des étudiants (JAE) à Nice **25** : date limite pour envoyer un dossier Culture-ActionS
Décembre 2011	**9** : commission Culture-ActionS
Janvier 2012	**13** : clôture du tremplin musical “ Musiques de RU ” **15** : ouverture du serveur pour la saisie du DSE pour 2012/2013 Salon étudiant Studyrama à Nice et Toulon (sous réserve)
Février 2012	**3** : clôture du tremplin Danse avec ton CROUS **10** : date limite pour envoyer un dossier Culture-ActionS **24** : commission Culture-ActionS
Mars 2012	**16** : clôture du concours de la nouvelle
Avril 2012	**13** : date limite pour envoyer un dossier Culture-ActionS **27** : commission Culture-ActionS **30** : fin de la saisie du DSE
Mai 2012	**15** : clôture des concours étudiants BD, photo et film court
Juin 2012	Attribution des logements, ouverture de la centrale de réservation Sélection régionale des concours nationaux nouvelle, BD, photo et film court 2012, stand CROUS au Festival du Livre de Nice
Juillet 2012	Début du mois : date limite pour réserver le logement affecté et ouverture des inscriptions sur liste d'attente
Août 2012	Fin du mois : date limite pour demander le remboursement de la réservation

SANTÉ

N° d'urgence gratuits

Samu : 15
Police : 17
Pompiers : 18
Appel d'urgence européen : 112

Service Universitaire de Prévention de la Santé et de la Médecine Préventive (SUMPPS)

à Nice : Pôle Universitaire St Jean d'Angély
24 avenue des Diables Bleus
Tél. 04 92 00 12 30
à Toulon : Campus de La Garde
Bâtiment A - rez-de-chaussée porte 011
Tél. 04 94 14 24 89

Association de solidarité pour les handicapés universitaires de Nice-Sophia Antipolis (ASHUNIS)

Faculté de droit (bureau 305)
7 avenue Robert Schuman Nice
Tél. 04 92 15 71 05

LMDE

à Nice : 18 avenue Thiers
à Toulon : Université de La Garde
Tél. 0810 600 601

MEP

à Nice : 36 rue de la Buffa
à Toulon : Université de La Garde
Tél. 0825 081 881

SOS Médecin (24h/24)

à Nice : 49 rue Gioffrédo
Tél. 04 93 85 01 01
à Toulon : 13 rue Gilles de Gennes ZaC Valgora
Tél. 04 94 14 33 33

Centre Hospitalier universitaire Nice

Tél. 04 92 03 77 77

Sida Info Service

Tél. 0800 040 800 (n° vert)

AIDES (lutte contre VIH /sida)

à Nice : 25 avenue Malaussena
Tél. 04 93 55 90 35
à Toulon : 2 rue Baudin
Tél. 04 94 62 96 23

Planning familial – consultations (gynécologie, contraception)

à Nice : 25 rue d'italie
Tél. 04 92 09 17 26
à Toulon : 12 rue Nicolas Peiresc
Tél. 04 94 89 70 00

Centre anti-poison

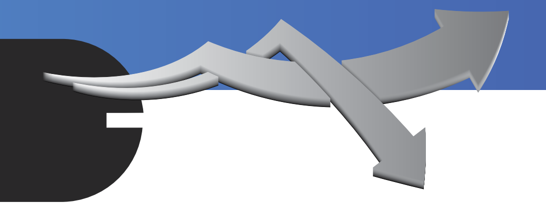
Tél. 04 91 75 25 25

SOS AMITIE

à Nice : Tél. 04 93 26 26 26
à Toulon : Tél. 04 94 62 62 62

Adresses utiles

ADMINISTRATION EDUCATION ORIENTATION



Rectorat de l'Académie de Nice

53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2
Tél. 04 93 53 70 70

Inspection académique du 06

Quartier des Iscles des Arboras
Av. Pontrémoli - Bt C1 - BP 3041
06201 Nice cedex 3
Tél. 04 93 72 63 00

Inspection académique du 83

rue de Montebello – BP 1204
83070 Toulon cedex
Tél. 04 94 09 55 00

Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la cohésion sociale du 06

Rue Eugène Donadeï
06700 Saint Laurent du Var
Tél. 04 93 19 40 00
www.paca.drjscs.gouv.fr

Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ)

19 rue Gioffredo 06000 Nice
Tél. 04 93 80 93 93
www.ijca.fr

Centre d'Information et d'Orientation

Pour trouver un CIO près de chez vous allez sur
www.education.gouv.fr/pid500/orientation-rencontrer-un-conseiller-dans-votre-region.html

Préfecture des Alpes-Maritimes

147 route de Grenoble
06200 NICE
Tél. 04 93 72 20 00

Préfecture du Var

Bld 112ème Régiment Infanterie
83000 Toulon
Tél. 04 94 18 83 83

Mairie de Nice

5 rue de l'Hôtel de Ville
Tél. 04 97 13 20 00

Mairie de Toulon

avenue de la République
Tél. 04 94 36 30 00

Mairie de La Garde

Avenue J.B. Lavène
Tél. 04 94 08 98 00

ADMINISTRATION
SERVICES D'AIDE

Commissariat de Police

à La Garde : 305 av Jacques Duclos
Tél. 04 94 75 88 88
à Nice : 1 avenue Maréchal Foch
Tél. 04 92 17 22 22
à Toulon : 1 rue Commissaire Morandin
Tél. 04 98 03 53 00

Police municipale

à La Garde : Tél. 04 94 08 98 20
à Nice : Tél. 04 93 53 53 53
à Toulon : Tél. 04 94 36 37 38

Gendarmerie nationale

à La Garde : Tél. 04 94 21 62 62
à Nice : Tél. 04 93 56 98 00
à Toulon : Tél. 04 94 46 73 00

Conseil général des Alpes-Maritimes

Centre administratif départemental
Route de Grenoble - B.P 3007
06201 Nice cedex 3
Tél. 04 97 18 60 00

Conseil général du Var

390 avenue des Lices - BP 1303
83076 Toulon cedex
Tel : 04 94 18 60 60

Caisse des Affaires Familiales (Caf)

www.nice.caf.fr
www.var.caf.fr

Antenne du Conseil régional PACA

à Nice : 33 av. Notre Dame
Tél. 04 92 21 17 21
à Toulon : 17 place de la Liberté
Tél. 04 94 92 46 00

Politique d'accompagnement de la vie étudiante

à Marseille : Hôtel de Région
Tél. 04 91 57 54 54

Centre d'aide sur les droits des femmes

à Nice : 33, avenue Jean Médecin
Tél. 04 93 71 55 69
à Hyères : 42, avenue des Iles d'Or
Tél. 04 94 65 82 84

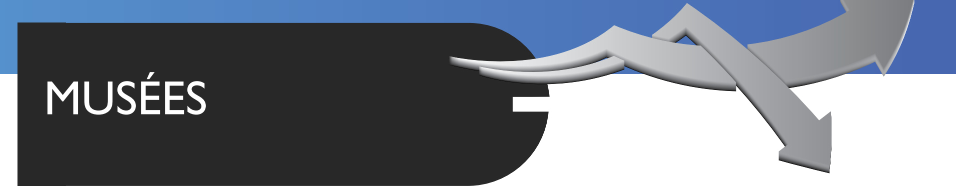
Croix rouge française

à Nice : 12-14, rue Parmentier
Tél. 04 93 98 95 95
à Toulon : boulevard de Strasbourg
Tél. 04 94 64 06 67

Mission locale

à Nice : 21, promenade Paillon
Tél. 04 93 62 74 40
à Toulon : 10 rue Saint Andrieux
Tél. 04 94 22 49 60

Adresses utiles



MUSÉES

Musée des arts asiatiques
405, promenade des Anglais - Nice
Tél. 04 92 29 37 00

Musée de paléontologie humaine de Terra Amata
25, boulevard Carnot - Nice
Tél. 04 93 55 59 93

Musée des beaux arts
33, avenue des Baumettes – Nice
Tel. 04 92 15 28 28

Musée d'art moderne et d'art contemporain
1, place Yves Klein - promenade des arts - Nice
Tél. 04 97 13 42 01

Musée d'histoire naturelle - Barla
60, boulevard Risso - Nice
Tél. 04 97 13 46 80

Musée, site archéologique de Nice Cemenelum
160 avenue des Arènes - Nice
Tél. 04 93 81 59 57

Maison de la photographie
Rue Nicolas Laugier - Place du globe - Toulon
Tél. 04 94 93 07 59

Musée de la marine
Place Monsenergue quai de Norfolk - Toulon
Tél. 04 94 02 02 01

Musée Matisse
164, avenue des Arènes de Cimiez - Nice
Tél. 04 93 81 08 08

Palais Lascaris
15, rue Droite - Nice
Tél. 04 93 62 72 40

Musée Masséna
65, rue de France - Nice
Tél. 04 93 91 19 10

Théâtre de la photographie et de l'image
27, Boulevard Dubouchage - Nice
Tél. 04 97 13 42 20

Musée d'art
113, boulevard Maréchal Leclerc - Toulon
Tél. 04 94 36 81 01

Musée des arts asiatiques
Villa Jules Verne ,
169, littoral Frédéric Mistral - Toulon
Tél. 04 94 36 83 10

Musée du vieux Toulon
69, cours Lafayette - Toulon
Tél. 04 94 15 97 17

Musée Jean Aicard / Paulin Bertrand
Villa les lauriers roses - 705, avenue du 8 mai 1945 – La Garde
Tél. 04 94 21 59 66

TRANSPORTS

Vélo bleu (vélo)

à Nice uniquement
Tél. 04 93 72 06 06
www.velobleu.org

VARLIB (bus 83)

Tél. 0 810 006 177 (prix d'un appel local)

Ligne d'Azur (bus 06)

Tél. 08 1006 1006 (prix d'un appel local)
www.lignedazur.com

Réseau Mistral (bus 83)

Tél. 04 94 03 87 03
www.reseaumistral.com

Aéroport Nice Côte d'Azur (avion)

Tél. 0 820 423 333 (0,12 euros / min)
www.nice.aeroport.fr

Aéroport Toulon Hyères (avion)

Tél. 0 825 01 83 87
www.toulon-hyeres.aeroport.fr

Central Taxi Riviera Nice (taxi)

Tél. 04 93 13 78 78

SNCF (train)

Tél. 36 35 (portail vocal)
www.ter-sncf.com/paca

Chemins de fer de Provence (train)

4 bis rue Alfred Binet - 06000 Nice
Tél. 04 97 03 80 80
www.trainprovence.com

Allo Taxi Radio Toulonnais (taxi)

Tél. 04 94 93 51 51

Corsica Ferry

au départ du port de Nice et de Toulon
Tél : 0 825 095 095 (0,15 €/min)

SNCM Ferryterranée

au départ du port de Nice et de Toulon
Tél. 3260 dites "SNCM" (0,15 €/mn)

LISTE DES CROUS

Aix – Marseille

Direction de la vie de l'étudiant
31 avenue Jules Ferry
13621 Aix-en-Provence cedex 1
Tél. 04 42 900 800
Fax 04 42 93 47 75
www.crous-aix-marseille.fr

Amiens

25 rue Saint Leu - BP 541
80005 Amiens cedex 1
Tél. 03 22 71 24 00
Fax 03 22 71 24 89
www.crous-amiens.fr

Antilles – Guyane

Campus universitaire de Fouillole - BP 444
97164 Pointe-à-Pitre cedex
Tél. 0590 89 46 60
Fax 0590 82 96 72
www.crous-antillesguyane.fr

Besançon

38 avenue de l'Observatoire BP 31021
25001 Besançon cedex 3
Tél. 03 81 48 46 62
Fax 03 81 48 46 82
www.crous-besancon.fr

Bordeaux

18 rue du Hamel
33033 Bordeaux cedex
Tél. 05 56 33 92 00
Fax 05 56 92 86 65
www.crous-bordeaux.fr

Caen

23 avenue de Bruxelles BP 85153
14070 Caen cedex 5
Tél. 02 31 56 63 00
Fax 02 31 56 64 00
www.unicaen.fr/crous

Clermont-Ferrand

25 rue Étienne Dolet
63037 Clermont-Ferrand cedex 1
Tél. 04 73 34 44 00
Fax 04 73 35 12 85
www.crous-clermont.fr

Corse

22 avenue Jean Nicoli BP 55
20250 Corte
Tél. 04 95 45 30 00
Fax 04 95 61 53 11
www.crous-corse.fr

Créteil

70 avenue du Général de Gaulle
94010 Créteil cedex
Tél. 01 45 17 06 60
Fax 01 45 17 06 79
www.crous-creteil.fr

Dijon

3 rue du Docteur Maret BP 450
21012 Dijon cedex
Tél. 03 80 40 40 40
Fax 03 80 58 94 57
www.crous-dijon.fr

LISTE DES CROUS

Grenoble

5 rue d'Arsonval - BP 187
38019 Grenoble cedex
Tél. 0810 06 40 69
Fax 04 76 47 78 03
www.crous-grenoble.fr

Lille

74 rue de Cambrai
59043 Lille cedex
Tél. 03 20 88 66 00
Fax 03 20 88 66 59
www.crous-lille.fr

Limoges

39 G rue Camille Guérin
87036 Limoges cedex
Tél. 05 55 43 17 00
Fax 05 55 50 14 05
www.crous-limoges.fr

Lyon – Saint-Étienne

59 rue de la Madeleine
69365 Lyon cedex 07
Tél. 04 72 80 17 70
Fax 04 72 80 17 99
www.crous-lyon.fr

Montpellier

2 rue Monteil - BP 5053
34033 Montpellier cedex 1
Tél. 04 66 64 18 61
Fax 04 66 23 10 42
www.crous-montpellier.fr

Nancy – Metz

75 rue de Laxou
54042 Nancy cedex
Tél. 03 83 91 88 00
Fax 03 83 27 47 87
www.crous-nancy-metz.fr

Nantes

2 boulevard Guy Mollet - BP 52213
44322 Nantes cedex 3
Tél. 02 40 37 13 13
Fax 02 40 37 13 00
www.crous-nantes.fr

Nice – Toulon

18 avenue des Fleurs
06050 Nice cedex 1
Tél. 04 92 15 50 50
Fax 04 93 86 89 42
www.crous-nice.fr

Orléans – Tours

Maison de l'étudiant
2/4 rue de Tours
45072 Orléans cedex 2
Tél. 02 38 24 27 00
Fax 02 38 63 99 17
www.crous-orleans-tours.fr

LISTE DES CROUS

Paris

39 avenue Georges Bernanos
75231 Paris cedex 05
Tél. 01 40 51 36 00
Tél. 01 40 51 36 12 (DSE)
Fax 01 40 51 36 99
www.crous-paris.fr

Poitiers

Division de la vie de l'étudiant
117 avenue du Recteur Pineau - BP 601
86000 Poitiers
Tél. 05 49 58 86 00
Fax 05 49 58 86 01
www.crous-poitiers.fr

Reims

34 boulevard Henry Vasnier - BP 2751
51063 Reims cedex
Tél. 03 26 50 59 00
Fax 03 26 50 59 29
www.crous-reims.fr

Rennes

7 place Hoche - CS 26428
35064 Rennes cedex
Tél. 02 99 84 31 31
Fax 02 99 38 36 90
www.crous-rennes.fr

La Réunion

20 rue Hippolyte Foucque
97490 Sainte-Clotilde
Tél. 02 62 48 32 32
Fax 02 62 48 32 75
www.crous-reunion.fr

Rouen

3 rue d'Herbouville
76042 Rouen cedex 1
Tél. 02 32 08 50 00
Fax 02 32 08 50 01
www.crous-rouen.fr

Strasbourg

1 quai du Maire Dietrich - BP 50168
67004 Strasbourg cedex
Tél. 03 88 21 28 00
Fax 03 88 21 28 09
www.crous-strasbourg.fr

Toulouse

58 rue du Taur - BP 7096
31070 Toulouse cedex 7
Tél. 05 61 12 54 00
Fax 05 61 12 54 07
www.crous-toulouse.fr

Versailles

145 bis boulevard de la Reine
78005 Versailles cedex
Tél. 0810 001 541
Fax 01 39 24 52 31
www.crous-versailles.fr

NICE

1 - résidence La Madeleine

2 - résidence St Antoine

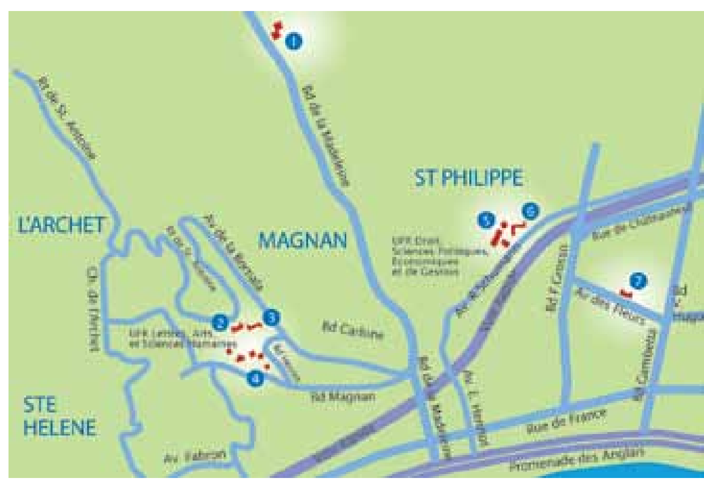
3 - résidence
Baie des Anges

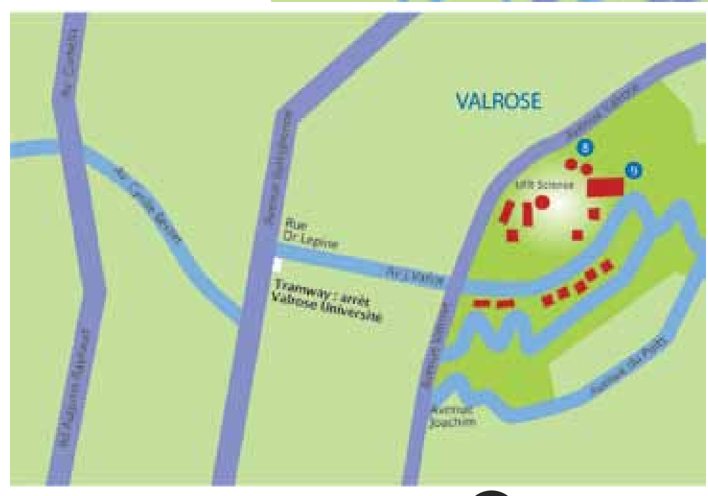
4 - resto u / brasserie
Carlone + cafétéria CUV

5 - resto u Nice centre

6 - résidence
Les Collinettes

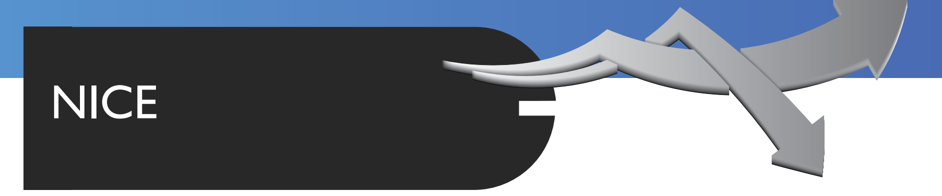
7 - CROUS + résidence
Les Fleurs





8 - résidence
Montebello

9 - resto u / cafétéria
Montebello



NICE

10 - resto u / cafétéria St Jean d'Angély





11 - cafétéria IUT

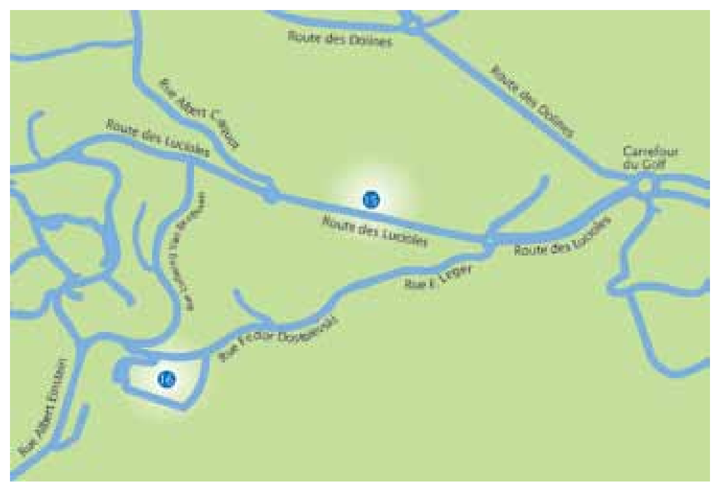
12 - résidence Jean Médecins

SOPHIA ANTIPOLIS

13 - résidence Isaac Newton

14 - résidence Les Dolines





15 - resto u / cafétéria Hélios

16 - resto u Skema

LA GARDE



17 - cafétéria ISITV
18 - CLOUS + résidence et restaurant Le Coudon
19 - résidence Le Faron
20 - résidence Le Fenouillet
21 - cafétéria Le Béal

POUR LES REPAS AU CROUS

c'est énorme!

Resto-U

Sandwich

Boisson

Grillade

Cafétéria

Salade









Moneo c'est énorme!